

## **REGLEMENT DU JEU \*Partez avec la #TEAMG1 à l'E3\***

Sur la page Fan page Facebook : <https://www.facebook.com/GameOne/>

et sur l'url dédiée : [concours.gameone.net/teamg1\\_E3](https://concours.gameone.net/teamg1_E3)

### **Article 1 : Société Organisatrice**

La société **GAME ONE SAS** (ci-après, « la Société Organisatrice »), société actions simplifiée au capital social de 97 067 euros, ayant son siège social au 22 rue Jacques Dulud, 92521 Neuilly-sur-Seine Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Neuilly-sur-Seine sous le numéro 419 747 902, organise du 17 au 24 mai 2017 inclus, un jeu gratuit et sans obligation d'achat sur la fan page Facebook : <https://www.facebook.com/GameOne> ou sur l'URL dédiée [concours.gameone.net/teamg1\\_E3](https://concours.gameone.net/teamg1_E3) ci-après dénommée le Jeu.

Les modalités de participation au Jeu et les modalités de désignation des gagnants sont décrites dans le présent règlement (ci-après « le Règlement »).

### **ARTICLE 2 – DATES DE L'OPÉRATION**

Le Jeu se déroule du 17 mai à 11h30 au 24 mai 2017 à 16h inclus (Fuseau horaire France métropolitaine).

### **ARTICLE 3 – PARTICIPANTS**

Le Jeu est ouvert à toute personne de France métropolitaine à l'exclusion des membres du personnel de la société Organisatrice et des membres de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer) âgée de 18 ans minimum.

Toute participation à ce Jeu doit obligatoirement respecter les conditions d'utilisation de Facebook et du présent règlement.

Le participant au Jeu s'engage à avoir en sa possession un passeport valide et à jour, ainsi que la personne qui l'accompagne. Dans le cas contraire, il se verra annuler son gain.

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant.

### **ARTICLE 4 – MODALITES DE PARTICIPATION**

La participation à ce Jeu est gratuite et sans obligation d'achat pendant la durée du concours du 17 au 24 mai 2017 inclus (Fuseau horaire France métropolitaine).

Le Jeu est accessible sur la page fan Game One : <https://www.facebook.com/GameOne> et [concours.gameone.net/teamg1\\_E3](https://concours.gameone.net/teamg1_E3)

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Se rendre sur : <https://www.facebook.com/GameOne/> ou [concours.gameone.net/teamg1\\_E3](https://concours.gameone.net/teamg1_E3)

- Cliquer sur l'onglet de jeu **“Partez avec la #TEAMG1 à l’E3”**
- Compléter le formulaire d'inscription de l'opération en complétant les champs obligatoires suivants précisés par une étoile :
  - Nom\*
  - Prénom\*
  - Email\*
  - Téléphone\*
  - Date de naissance\*
  - Vous êtes abonné(e) ?\*
  - J'accepte le règlement (case à cocher)\*
  - Je suis majeur (case à cocher)\*

Le participant aura ensuite la possibilité de cliquer sur le bouton “Je joue et m’abonne à la newsletter” ou “Je joue sans m’abonner à la newsletter GAME ONE” pour accéder aux instructions du jeu.

La page d'instructions décrit les modalités du Jeu :

1. Faites voler le vaisseau #TEAMG1 le plus loin possible pour atteindre le haut du classement!
2. Les 3 meilleurs scores seront appelés à la fin du live de #TEAMG1 le 24/05
3. Chacun d’eux sera représenté par 1 animateur
4. L’animateur gagnant enverra la personne qu’il représente à Los Angeles pour aller à l’E3 avec la personne de son choix.

Le participant pourra alors accéder au Jeu en cliquant sur le bouton “Je joue”. Le but du Jeu étant d'éviter les obstacles afin d'aller le plus loin possible. La partie s’arrête dès lors que le joueur rencontre un obstacle. La page de résultat lui sera affichée automatiquement avec le classement global des participants selon leur score.

Le participant est alors invité à rejouer pour améliorer son score et atteindre les 3 meilleurs scores pour être tiré au sort.

Il est également invité à partager le jeu via Facebook, Twitter ou par mail.

Le 24 mai 2017, pendant le live TEAMG1, entre 15h et 16h, (Fuseau horaire France métropolitaine), la TEAMG1 fera un maximum de renvois vers le jeu concours pour encourager les derniers joueurs à tenter leur chance d’atteindre les 3 premiers scores du classement.

Dès 16h, heure de clôture des participations et du Jeu, les participants ayant obtenus les 3 meilleurs scores seront contactés. Il leur sera demandé de vérifier et garantir:

- leur âge ( minimum 18ans);
- la détention d’un passeport à jour et valide pour toute la durée du séjour;
- leur disponibilité téléphonique pour passer à l’antenne entre 16h et 17h le jour même;

Si l’un des participants ayant été contacté ne répond pas au téléphone, le participant ayant obtenu le meilleur score suivant sera contacté à sa place.

Lors du Live, chaque personne contactée devra choisir l’animateur de son choix pour le représenter, et ce dans l’ordre décroissant des scores. En cas d’égalité, la première personne ayant obtenu le meilleur score commencera à choisir.

L’animateur qui gagnera l’animation permettra à la personne qu’il représente de gagner le séjour pour 2 personnes à Los Angeles pour assister à l’E3 selon les conditions de l’article 5 du présent règlement.

Les 2 autres participants gagnent automatiquement le jeu vidéo de leur choix selon les conditions de

l'article 5 du présent règlement.

## **ARTICLE 5 – LOTS ET ATTRIBUTION DES LOTS**

Le lot du Jeu sera mis en jeu et attribué au gagnant de l'opération correspondante par tirage au sort parmi les 3 meilleurs scores au classement par la société organisatrice. Ce dernier aura lieu à la fin de l'opération, soit le 24 mai 2017.

Le lot à gagner pour le grand gagnant lors du live le 24 mai 2017 :

- 1 x 1 voyage pour 2 personnes à Los Angeles pour aller à l'E3 (Electronic Entertainment Expo)\*  
Le voyage comprend pour 2 personnes : les Vols A/R, les nuits d'hôtel, les transferts aéroport/hôtel/aéroport et les billets d'entrée pour le salon du 13 au 15 juin 2017, assurances non comprises.

Les lots à gagner pour les deux autres personnes contactées :

- 2 x 1 jeu vidéo édition standard d'une console Next Gen (Playstation 4, Xbox One ou Nintendo Switch) déjà sorti

\*L'E3, Electronic Entertainment Expo, est un salon dédié aux jeux vidéo. Il se déroule au Convention Center de Los Angeles. L'édition 2017 a lieu du 13 au 15 juin 2017.

Descriptif complet de l'événement sur ce lien : <https://www.e3expo.com/>

Les conditions d'envois des lots sont régies par l'organisme en charge de la sécurité et du transport des lots et n'engagent pas la responsabilité de la Société Organisatrice.

Dans l'hypothèse où le Participant ne réclamerait pas son lot à La Poste où son colis aurait été placé en réception, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot. Les lots ne trouvant pas d'acquéreurs dans un délai de 15 jours consécutifs seront renvoyés par colis à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer la dotation annoncée par une dotation équivalente c'est-à-dire de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'y obligent. La dotation ne pourra donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à quelque indemnisation ou contrepartie. La dotation sera quant à elle non remise en Jeu et la Société Organisatrice pourra en disposer librement.

Les gagnants du jeu autorisent toute vérification concernant leur identité. Toute indication d'identité entraînera l'élimination de ceux-ci. De même, la Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas d'informations erronées

## **ARTICLE 6 – DESIGNATION DES GAGNANTS ET ATTRIBUTION DES LOTS**

Les gagnants seront avertis par téléphone le 24 mai 2017 via le numéro fourni au moment de leur inscription au Jeu. Ils seront rappelés à l'issue du live de l'émission #TEAMG1 pour valider leur cadeau.

Le gagnant du voyage est dans l'obligation de détenir un passeport à jour et valide pour bénéficier de son gain.

Il ne peut y avoir qu'une dotation attribuée par personne pendant toute la durée du jeu (à raison d'un lot par gagnant : même nom, même adresse). Par soucis de respect de la confidentialité, la liste des gagnants ne pourra être communiquée à des tiers.

#### **ARTICLE 7 – FORCE MAJEURE**

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté et/ou en cas de force majeure, le jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé ; et ce sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux participants.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, des dysfonctionnements techniques, des bugs informatiques ou tout autre problème technique impacterait le bon déroulement du jeu ou la liste des gagnants. Les plaignants ne pourraient alors prétendre à quelques dotations que ce soit.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de vol, mauvais acheminement du courrier ou détérioration des dotations par les services postaux.

#### **ARTICLE 8 – PUBLICITE**

Du seul fait de sa participation, chaque gagnant autorise la Société Organisatrice à utiliser ses noms et prénoms dans toute manifestation publi-promotionnelle ainsi que pour les besoins de l'émission #TEAMG1 liée au présent Jeu sans que cette utilisation ne puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagné. En tout état de cause, l'utilisation de ces données personnelles dans ce type de manifestation liée au Jeu ne pourra excéder 12 mois après la fin du Jeu.

Si un gagnant s'oppose à l'utilisation de ses coordonnées, il doit le faire connaître sans délai à la Société Organisatrice en envoyant un courrier à l'adresse suivante :

GAME ONE SAS

MTV Networks SARL

Jeu « **Partez avec la #TEAMG1 à l'E3** »

22 rue Jacques Dulud

92521 Neuilly-sur-Seine Cedex

#### **ARTICLE 9 – DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant l'opération sont strictement interdites. L'ensemble des marques et/ou logos cités sont des marques déposées.

#### **ARTICLE 10 – RESPONSABILITE**

La responsabilité de la Société Organisatrice ne peut être recherchée en cas d'utilisation par les participants de coordonnées de personnes non consentantes.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion

d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le Site pour des causes qui ne seraient pas directement et exclusivement imputables à la Société Organisatrice. Celle-ci ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du Jeu. Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle, sauf en cas de faute directe et exclusive de la Société Organisatrice.

En outre, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable si un ou plusieurs participants ne pouvaient se connecter au site du Jeu ou jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau ou dû à des actes de malveillances.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être recherchée en cas d'incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou de l'absence d'utilisation du lot attribué, qui ne peuvent être remplacés par un autre lot ou versé sous forme d'argent, sauf sur décision de la Société Organisatrice.

Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, email autres que ceux correspondant à leur identité, et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants en cours de Jeu seraient automatiquement éliminés.

Toutes informations ou coordonnées incomplètes, erronées ou en violation au règlement, entraîneront la nullité de la participation et le participant concerné ne pourra donc pas être éligible au gain d'une des dotations mises en jeu dans le cadre du Jeu.

Toute participation devra être loyale : il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout Participant qui n'aurait pas respecté le règlement.

Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

## **ARTICLE 10 – ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par la Société Organisatrice.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la désignation du gagnant.

## **ARTICLE 11 – REGLEMENT**

Le présent règlement est déposé en la SCP Jean-Philippe LUCET – Yves POMAR, Huissiers de Justice associés, ayant siège à LILLE (59000), 3 – 5 Rue des Jasmins.

Ce règlement peut être consulté pendant toute la durée du Jeu sur toute les pages du jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant qui sera déposé chez la SCP Jean-Philippe LUCET – Yves POMAR, Huissiers de Justice associés, ayant siège à LILLE (59000), 3 – 5 Rue des Jasmins.

## **ARTICLE 12 – REMBOURSEMENT**

Aucune connexion internet, pour la participation au présent Jeu, se faisant sur une base gratuite ou forfaitaire telle que proposée par les fournisseurs de frais d'accès à internet (abonnement illimité, utilisateur de câble, ADSL, etc...) ne fera l'objet d'un remboursement faute d'entraîner pour le participant des frais supplémentaires.

Les frais de connexion internet engagés pour la participation au jeu, faisant l'objet d'une facturation par le fournisseur d'accès à internet sur une base payante et au prorata de la durée de communication, pourront faire l'objet d'une demande de remboursement. Ce remboursement se fera dans la limite de 2 (deux) minutes de connexion et sur la base du coût de communication locale au tarif de France Télécom en vigueur au jour de la demande. Pour obtenir le remboursement des frais de connexion, le participant devra impérativement joindre à sa demande et dès sa disponibilité : - son nom, prénom et adresse postale et électronique de façon lisible, - photocopie de sa carte d'identité, - la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement souligné.

Un seul remboursement par foyer est autorisé (nom et adresse identique).

Les frais de timbre de la demande de règlement et/ou de la demande de remboursement de la connexion internet pourront être remboursés selon le tarif postal lent applicable au jour de la demande. Un seul remboursement par foyer est autorisé (nom et adresse identique) à :

GAME ONE SAS

MTV Networks SARL

Jeu « **Partez avec la #TEAMG1 à l'E3** »

22 rue Jacques Dulud

92521 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **ARTICLE 13 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique.

Elles sont utilisées par la Société Organisatrice ou l'opérateur aux fins de gestion du Jeu.

La Société Organisatrice est susceptible, sous réserve du consentement explicite du Participant, d'exploiter et de communiquer lesdites informations à des partenaires dans le cadre d'opérations commerciales conjointes ou non, notamment pour des opérations de marketing direct.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et d'opposition sur les données vous concernant, utilisées par la Société Organisatrice et ses prestataires pour la gestion de votre compte et votre information sur vos services ainsi que pour toute opération de marketing direct. Vous pouvez vous opposer, dès la communication des informations à la Société Organisatrice, à ces opérations de

marketing direct. Votre consentement préalable pourra par ailleurs être requis pour certaines opérations de marketing direct réalisées par voie électronique notamment s'agissant des opérations offrant des informations sur les offres et services de partenaires.

Pour exercer vos droits, envoyez un courrier avec vos nom, prénom, et copie de votre pièce d'identité à :

GAME ONE SAS

MTV Networks SARL

Jeu « **Partez avec la #TEAMG1 à l'E3** »

22 rue Jacques Dulud

92521 Neuilly-sur-Seine Cedex

#### **ARTICLE 14 – LOI APPLICABLE**

Le Jeu, le Règlement et son interprétation sont soumis à la loi française.



Jean-Philippe LUCET